

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 NOVEMBRE

JUGE ET PARTIE

On prétend que certains employés du ministère de l'intérieur sont, en ce moment, fort surchargés de besogne. On les aurait chargés de dépouiller les dossiers dressés dans chaque préfecture sur les élections qui viennent d'avoir lieu. Leur mission consisterait surtout à chercher si, dans ces dossiers, il ne se trouve pas trace de quelque fait dont on pourrait, en exagérant un peu, au besoin, ses proportions, faire la base d'une demande d'invalidation. On entend bien qu'il n'est question ici que des élections qui ont tourné à l'avantage du parti conservateur.

Si on affirmait qu'il s'agit de préparer des éléments pour la discussion à laquelle peut donner lieu l'examen des élections ministérielles, on n'aurait aucun motif à protester ni même à manifester la moindre surprise. Il est certain que dans beaucoup de circonscriptions, les candidats républicains n'ont réussi à l'emporter qu'en raison d'un certain nombre de manœuvres qu'on appréciera aussi courtoisement que possible, en les qualifiant de suspectes. Dans ces conditions, comme c'est le ministre de l'intérieur qui a dirigé les élections, comme c'est sur lui et ses agents que retombe la part principale de responsabilité, il serait naturel qu'on se préoccupât au ministère de l'intérieur de constituer des dossiers qui pussent servir à la défense plus ou moins ingénieuse de procédés condamnés par la conscience publique.

Mais, encore une fois, il n'est point question de cela. Ce ne sont point des pièces de défense, mais des dossiers d'accusation qu'on prépare. Le dessein qu'on poursuit, ce n'est pas de justifier des choix plus ou moins heureux faits par les électeurs, mais de casser les arrêts du suffrage universel. Le cas est infiniment plus grave et il est caractérisé d'une façon plus fâcheuse encore par le fait que c'est le gouvernement qui prend l'initiative d'une pareille campagne.

Le gouvernement est en effet justifiable de la Chambre des députés, puisqu'il dépend de celle-ci, suivant les votes qu'elle émet de le maintenir ou de le renverser. Cette situation devrait lui imposer en matière de vérification de pouvoirs une réserve absolue. C'est même sur cet argument que les ministres républicains se sont toujours appuyés pour s'excuser de ne pas défendre des conservateurs très réellement élus, contre les passions d'une majorité républicaine intolérante. On raisonne autrement lorsqu'il s'agit d'attaquer des élections conservatrices.

On trouve alors très naturel de prendre parti, non seulement contre des élus, mais contre des hommes qui ont reçu plus spécialement mandat de contrôler de près les actes du gouvernement. Celui-ci en un mot joue le rôle de juge et partie. Il intervient pour faire écarter du Parlement les hommes dont la présence lui semble dangereuse pour lui et il prétend que ses actes ne soient jugés que par ses complices et ses complaisants.

Nous ne savons si les desseins du ministère seront couronnés de succès, si les invalidations qu'il se propose de demander auront pour résultat d'amener à la Chambre des renforts pour l'opportunisme en débandade. Devant le tribunal de l'opinion publique, une telle attitude sera sévèrement jugée. Elle établira une fois de plus que la République, dans les mains de certains hommes, n'est point le gouvernement de tous, mais simplement la domination d'une faction tyrannique.

ERNEST BAUDOIN.

BONAPARTISTES ET BOULANGISTES

Dernièrement, le *Progrès de la Charente-Inférieure* a publié une déclaration relative à la rupture de l'alliance contractée entre les bonapartistes et les boulangistes.

La *Patrie*, revenant sur ces déclarations faites par l'organe de MM. Jolibois et Echassériaux, les confirme, et ajoute ce qui suit, en terminant son article sur l'attitude du parti bonapartiste :

« Dire qu'il reprend son indépendance, c'est dire qu'il reste un parti ouvert à tous parce qu'il a pour mission et pour raison d'être la défense de la souveraineté nationale, c'est-à-dire des droits de tous. »

Si les impérialistes reprennent leur indépendance, c'est donc qu'ils l'avaient aliénée ?

L'aveu est bon à retenir ; mais nous nous demandons si la note de la *Patrie* n'a point joué à son directeur le mauvais tour de trahir un regret.

A cette occasion, le *Journal de la Vienne*, organe bonapartiste, publie en tête de ses colonnes la note suivante :

« Aux dernières élections, tous ceux qui voulaient la modification du personnel gouvernemental, tous ceux qui réclamaient la révision de la constitution se sont prêtés un mutuel concours, comme les opportunistes et les radicaux s'unissaient dans un même effort.

» Est-ce à dire que le parti impérialiste entendait s'effacer ?

» Non.

» Défenseur des doctrines démocratiques qui trouvent leur expression dans le *plébiscite*, appliqué au choix du gouvernement, et dans l'*Appel au Peuple*, inscrit en tête des constitutions impériales comme *dernier* moyen de trancher les conflits entre les divers pouvoirs publics, le parti impérialiste n'abdiquera pas. Il reste ce qu'il était, libre de contracter les alliances que les intérêts conservateurs lui imposent avec d'autres fractions conservatrices ou que ses principes démocratiques lui commandent avec des républicains démocrates.

» Le parti impérialiste fait reposer la défense des intérêts conservateurs sur la démocratie et la Souveraineté populaire. Il offre aux démocrates un abri contre le despotisme parlementaire, aux conservateurs une garantie contre l'anarchie révolutionnaire.

» Dire qu'il reprend son indépendance, c'est dire qu'il reste un parti ouvert à tous, parce qu'il a pour mission et pour raison d'être la

défense de la Souveraineté nationale, c'est-à-dire des DROITS DE TOUS.

» LA RÉDACTION. »

INFORMATIONS

Il paraît que M. Brisson ne renonce pas à briguer la présidence de la Chambre. M. Brisson se remue ferme en ce moment pour essayer de remonter au fauteuil. Il compte beaucoup sur la prochaine réunion des gauches pour fixer son attitude.

Cette réunion aura lieu demain jeudi, à 2 heures, à la Chambre.

On croit généralement que le travail de vérification des pouvoirs de la nouvelle Chambre n'occupera pas moins d'une douzaine de séances.

Le nombre des élections contestées est évalué à une centaine, mais il est probable que les deux tiers seulement de ces élections donneront lieu à d'assez vifs débats en séance publique.

LES OBSÈQUES DE M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX

Hier ont eu lieu, en l'église Saint-François de Sales, les obsèques de M. Charles Lambert de Sainte-Croix. On y remarquait la plupart des notabilités du parti conservateur.

Monsieur le Comte de Paris était représenté par M^{re} le duc de Chartres, ayant à côté de lui M^{re} le prince de Joinville.

La levée du corps ayant été faite, le cortège s'est ébranlé ; le deuil était conduit par M. Alexandre Lambert de Sainte-Croix et par M. Lacroix.

La foule était tellement considérable que beaucoup de personnes n'ont pu pénétrer dans l'enceinte de l'église.

A l'issue du service religieux, le corps a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise où plusieurs discours ont été prononcés par MM. le duc de Broglie, Ferdinand Duval, Édouard Hervé, etc.

LA LÉGION D'HONNEUR

Deux journaux modérés demandent résolument la suppression pour les civils de l'ordre de la Légion d'honneur. Ils se basent sur des scandales bien connus et sur de récentes nominations. En 1872, plusieurs membres de l'Assemblée nationale demandèrent l'abrogation de la Légion d'honneur. Parmi ceux-ci on trouve MM. Sadi Carnot, Rouvier, Jules Ferry, Lockroy, Méline, Le Royer, Brisson.

Ces hommes politiques, depuis qu'ils sont au pouvoir, ont sans doute changé d'avis.

L'Assemblée nationale repoussa cette proposition.

Depuis 1872, la suppression de l'ordre a été demandée plusieurs fois ; pendant la dernière législature, une proposition a été faite et repoussée. Les adversaires de cette institution rentrent en lice, comme on le voit.

M. Reinach vient de déclarer, contrairement à ce qu'a prétendu M. Andrieux, qu'il n'était point l'auteur du réquisitoire de M. Bouchez.

Il a seulement « fourni ses notes ».

LES TRAPPISTES DU MONT DES CATTES
Les journaux du Nord ont publié le texte d'un arrêté d'expulsion des Trappistes du Mont des Cattes, tout-à-fait à la frontière belge.

Il paraît que c'était une fumisterie de l'ancien sous-préfet d'Hazebrouck, ex-journaliste, grand prétréphobe.

L'*Univers* publie à ce sujet la note suivante :

« Renseignements pris, cette nouvelle est inexacte. Le R. P. Abbé a déclaré n'avoir reçu aucune communication d'un semblable arrêté.

» Peut-être le *Petit Nord*, dont l'ancien collaborateur, M. Lhotte, aujourd'hui sous-préfet d'Hazebrouck, et des moins bien disposés à l'égard des religieux, a-t-il voulu juger de l'effet que produirait une mesure prise contre les Trappistes. En ce cas, il doit être édifié sur les dispositions des paysans.

» Plusieurs ont répondu à un journaliste qui leur demandait s'ils avaient entendu parler de l'expulsion : « Pourquoi donc ? Ils n'oseraient jamais. »

» Et de fait, en 1880, ils n'ont pas osé.

ÉTRANGER

GUILLAUME II A CONSTANTINOPE

Berlin, 5 novembre.

La *Germania* dit que « le prince de Bismarck a conseillé à l'empereur Guillaume de rentrer à Berlin le plus tôt possible. »

L'empereur Guillaume avait manifesté l'intention d'aller jusqu'à Jérusalem.

Le chancelier avait d'abord approuvé cette idée, mais au moment où l'empereur Guillaume débarquait au Pirée un long télégramme l'y attendait. Le chancelier déconseillait le voyage à Jérusalem, sous prétexte que ce voyage ferait une fâcheuse impression à Saint-Petersbourg.

SERVICE MILITAIRE ET CLERGÉ ALLEMAND

Le baron de Huene, député catholique, vient de soumettre au Reichstag allemand une proposition de loi aux termes de laquelle les jeunes gens qui se destinent à l'exercice d'un culte reconnu par l'État se trouveraient dispensés de tout service militaire avant l'âge de vingt-six ans, à moins qu'ils ne demandent eux-mêmes à y être astreints.

Dans le cas où, à l'âge de vingt-six ans, ils auraient déjà reçu une première ordination, ils seraient complètement exonérés du service militaire.

Jusqu'ici, ces jeunes gens étaient tenus à certains exercices en temps de paix, bien qu'en temps de guerre ils ne dussent pas être appelés à porter les armes.

Le centre tout entier appuiera cette proposition.

On ne sait pas encore l'attitude que prendra le gouvernement.

NOUVELLES MILITAIRES

LES DISPENSÉS

C'est avant-hier matin qu'a eu lieu le départ des hommes dispensés en vertu de l'article 17

comme fils aînés de veuve, aînés d'orphelins, etc., etc., appartenant à la classe de 1888, ainsi que des ajournés des classes 1886 et 1887 également dispensés, mais reconnus bons pour le service armé cette année.

Ces dispensés vont accomplir une période d'exercices de deux mois.

Ils ne devraient régulièrement être libérés que le 4 janvier 1890, mais en raison de la fête du nouvel an, leur renvoi dans leurs foyers s'effectuera le 28 décembre prochain.

La classe de 1888 est la dernière classe qui profite des dispositions du règlement du 31 juillet 1887 relatif aux exercices imposés aux dispensés de l'article 17.

Il est intéressant de faire remarquer qu'à partir de l'année prochaine, lorsque la loi du 15 juillet 1889 sera appliquée, tous les jeunes soldats dispensés seront appelés sous les drapeaux pendant un an comme les jeunes gens visés à l'article 23 de la nouvelle loi.

Il en sera de même, du reste, des conscrits dispensés comme soutiens indispensables de famille, lesquels n'étaient astreints jusqu'ici à aucun service dans l'armée active.

LES PRIMES DE RENGAGEMENT

Par application de la nouvelle loi militaire, un décret vient de fixer les primes auxquelles ont droit les caporaux, brigadiers et soldats rengagés. Ces primes sont de 200 francs pour un rengagement de deux ans, 300 francs pour trois ans et 600 francs pour cinq ans. Le rengagement donne, en outre, droit à une haute paye de 16 centimes par jour pour les caporaux ou brigadiers et de 12 centimes par jour pour les soldats.

CONCOURS

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi du 15 juillet 1889, M. le ministre de la guerre fait connaître par dépêche du 23 octobre courant qu'il y a lieu d'admettre au concours qui doit avoir lieu en décembre prochain :

1° Pour le grade de sous-lieutenant de réserve, les anciens engagés conditionnels d'un an des 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e appels (1880-1886), correspondant aux sept classes de mobilisation de 1879 à 1885 ;

2° Pour le grade de sous-lieutenant de l'armée territoriale, les anciens engagés conditionnels d'un an des huit premiers appels (1873-1879).

Le Progrès militaire signale un fait qui nous montre une fois de plus toutes les beautés de l'administration française.

Dans quelques jours vont rentrer en France six officiers qui arrivent du Tonkin où ils ont passé deux ans et demi. Quatre de ces officiers ont demandé, pour des raisons que l'on comprend, à être envoyés dans des garaisons du

Midi. Un seul sur les six a été envoyé dans le Midi, et c'est justement un des deux officiers qui ne l'avaient pas demandé.

C'est une singulière récompense pour des officiers qui ont usé leur santé au Tonkin, dit le Progrès militaire. Nous nous abstenons de tous autres commentaires.

Le ministre de la guerre vient de décider que dorénavant les officiers revenant du Tonkin seront placés exclusivement dans les garnisons du Midi ou de l'Algérie, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes demandé une autre résidence.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMPAGNIE D'ORLÉANS

C'est le 18 novembre prochain que doit commencer le service d'hiver à la Compagnie d'Orléans.

FACULTÉS CATHOLIQUES D'ANGERS

M. l'abbé Maréthen, du diocèse de Rennes, vient d'être reçu aux examens de la licence ès-sciences mathématiques. Trois autres étudiants avaient réussi dans la même épreuve, au mois de juillet ; l'un d'eux était le premier de la liste de Paris.

NEUIL-SOUS-PASSAVANT. — Dimanche dernier, M^{me} Bellard, qui habite seule, étant sortie de chez elle après avoir fermé toutes les portes, trouva tout ouvert à son retour. Des voleurs s'étaient introduits dans sa maison par une fenêtre, avaient ouvert les portes et forcé les meubles. Après avoir éparpillé le linge et les papiers dans toutes les chambres, les voleurs se sont retirés, sans laisser leur adresse, emportant une somme de 1,500 à 2,000 fr. qui se trouvait cachée dans un lit.

Il faut croire que les voleurs n'ignoraient point que c'était dans un lit que M^{me} Bellard avait l'habitude de cacher son argent.

OBSEQUES D'UN MAGISTRAT

Le 30 octobre ont eu lieu, dans l'église de Saint-Rémy-la-Varenne, les obsèques du doyen de la magistrature angevine, M. Louis Garreau de Labarre, conseiller honoraire à la Cour d'Angers. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Issu d'une ancienne famille de robe, il suivit l'exemple de ses ancêtres.

En 1844, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Garreau de Labarre avait épousé en 1831 M^{me} Elisabeth Macé de Sainte-Hilaire, morte il y

a quelques années, dont il eut une fille, M^{me} la vicomtesse de Camont.

ANGERS. — Un nouveau vol vient encore d'avoir lieu dans la petite maison de campagne de M. Guyon, maître plâtrier, rue Vigne-École. Les voleurs, après avoir fracturé la porte et défoncé un carreau, sont entrés dans la maison et ont fait main basse sur tout ce qu'ils ont trouvé. Serviettes, couverts, soufflets, jusqu'à deux jeux de cartes, ils ont tout emporté. Ils ont même poussé l'audace jusqu'à allumer du feu dans un corps de bâtiment que M. Guyon fait construire.

La police, comme toujours, a commencé une enquête. (Ralliement.)

NOS ARTISTES. — Cette semaine doivent débiter au Grand-Théâtre d'Angers les artistes nouvellement engagés par M. Sureau-Bellet. D'abord M^{me} Pupier, chanteuse légère, et la basse, M. Darras. M^{me} Pupier a, croyons-nous, fait une saison brillante à Alger, ville où le théâtre est très suivi. Puis M. Giraud, un concitoyen auquel Angers-Artiste consacre les lignes suivantes :

Le jeune baryton, engagé aux représentations par M. Sureau-Bellet, n'est point un inconnu pour les Angevins. Voici plusieurs années déjà qu'il s'est courageusement lancé dans la carrière artistique et théâtrale, dans laquelle il a, jusqu'à ce jour, su se faire une brillante place. Son double titre de compatriote et d'ami lui donne droit assurément à toute notre sympathie ; j'ajouterai que son passé d'artiste, son talent de chanteur, lui vaudront près du public le succès que nous lui souhaitons.

A Paris, à Rouen, à Lyon, et tout dernièrement à Dieppe, M. Giraud a brillamment réussi. Les journaux de cette dernière ville se montrent réellement enthousiastes pour le talent déployé par lui dans *Faust*, la *Favorite* et *Zampa*.

« La représentation de *Zampa*, dit le *Figaro*, a été magnifique. Le baryton Giraud chantait pour la première fois le beau rôle de *Zampa*. Il a remporté un très grand succès. »

Voici maintenant comment s'exprimait à son sujet le *Journal de Rouen*, l'année dernière, au lendemain d'une représentation de *Si j'étais Roi* :

« Le rôle de roi convient à merveille à M. Giraud ; lui aussi s'est montré comédien de beaucoup de talent ; sa voix est d'un timbre très frais et le jeune baryton sait en tirer un très bon parti. Dès la romance du premier acte, qu'il a dite avec beaucoup de goût, M. Giraud avait conquis son public, qui lui décernait une ovation très chaleureuse. Les applaudissements ont éclaté de nouveau de toutes les parties de la salle, lorsque le régisseur est venu demander l'avis du public sur la

réception des débutants, et comme M. Sujol, M. Giraud a été rappelé après son admission. »

BEAUPRÉAU. — Les foires qui se tiennent les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, commenceront le vendredi 8 novembre 1889. Ouverture à 9 heures et demie.

CHOLET. — *Les droits de place.* — La ville de Cholet vient de remanier le tarif de ses droits de place. Le résultat de ce remaniement est que la caisse municipale encaissera 33,200 francs au lieu de 20,000 francs, soit presque le double.

Théâtre. — A la séance du 26 octobre, M. le maire de Cholet a proposé au Conseil municipal l'acceptation d'un traité passé avec le directeur du théâtre d'Angers, aux conditions suivantes : le directeur s'engage à donner dix représentations, à savoir : cinq d'opéra-comique et cinq de comédie ou drame, pendant la saison ; le droit des pauvres est fixé à 30 francs par représentation ; la ville prend à sa charge l'éclairage au gaz et donne une subvention de 850 francs. Il est entendu qu'en dehors de ces dix représentations, la ville conserve la jouissance de la salle.

Le maire a fait ressortir l'avantage pour la ville d'un semblable traité. M. Biton a déclaré, au nom de ses collègues du parti ouvrier, que leurs principes s'opposent à toute subvention théâtrale. Le projet a été adopté à la majorité des voix.

TOURS. — On annonce, pour le samedi 23 novembre, l'ouverture du nouveau théâtre de Tours, sous la direction de M. Aubert.

GALANTERIE MUNICIPALE

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Une dame d'un certain âge se présentait, il y a quelques jours, à l'Hôtel de Ville, ayant une requête à faire à « quelqu'un de ces messieurs ».

« On l'introduisit dans un cabinet. Un monsieur, que nous ne nommerons pas, s'avance l'air grincheux et rogue, et le dialogue suivant s'établit :

« Le monsieur. — Vous désirez ?
« La dame. — Je viens vous demander une place d'ouvreuse pour le théâtre.

« Le monsieur (se rengorgeant). — Madame, nous ne prenons que des personnes jeunes et jolies.

« Il pirouette sur ses talons, se retourne vers la dame, et la dévisageant :

« — Si vous avez une fille jeune et jolie, je me fais fort de lui faire obtenir la place que vous sollicitez pour vous.

« La dame. — Merci, monsieur ; ma fille n'a pas besoin de ce que vous me refusez aussi insolamment.

AVEU SUPRÊME

Après avoir, d'abord, gardé le silence, le docteur Nevers se montra très irrité.

— Expliquez-vous enfin, monsieur, fit-il. Qu'est-ce que cela signifie ? Avez-vous fait des pertes au jeu, à la Bourse, au baccarat ? Avouez. On ne vous tiendra pas rigueur pour cela. Mais il faut parler, que diantre ! Je ne puis admettre qu'à la veille de votre mariage vous veniez nous raconter je ne sais quelle mystérieuse histoire de ruine soudaine, et dont nous pourrions tirer cette conclusion que vous nous avez trompés jusqu'ici en prétendant posséder une fortune dont, en réalité, vous n'avez jamais palpé le premier sou... Encore une fois, monsieur Lestranger, dites-nous la vérité !... Que vous soyez pauvre ou riche, voilà ce dont je ne me préoccupe pas. Ma fille vous aime, je crois que vous l'aimez sincèrement et que vous la rendrez heureuse. De ce côté, il n'y a nul obstacle. Seulement donnez-nous une marque de confiance que vous devez bien, après tout, à celle qui, demain, portera

votre nom... Voulez-vous que je me retire ? Je laisse Madeleine juge, absolument, de la raison si grave qui vous ferme la bouche ! Avouez que je ne peux mieux faire... Ainsi, c'est entendu : je vous laisse seul avec ma fille et vous allez lui dire !...

Norbert était agité par des sentiments très divers. Parlerait-il ? son bonheur dépendait d'un mot. La confiance presque illimitée que lui témoignait le docteur l'autorisait à tout dire. Un mot suffisait — un mot glissé à l'oreille de Madeleine et que nul, ensuite, jamais, n'eût répété !... Oui, certes, à ce prix, son bonheur était assuré. Mais il eût fallu avouer la honte du père, sa faute, son crime ? Et lui, le fils, quoique innocent, certes, pouvait-il faire cet aveu ? Pouvait-il jeter de la boue sur le nom même qu'il portait ?

Il resta quelques minutes indécis, le front dans les mains.

Le soir tombait. L'ombre s'épaississait entre les rideaux lourds du salon, noyant toutes choses, estompant, d'une nuance uniformément grisâtre, le piano chargé de partitions et les potiches épanouies de fleurs.

Madeleine, le cœur gonflé de sanglots, laissa déborder alors, tout à coup, sa douleur. Tantôt

implorante, — avec, dans la voix, des inflexions douces comme une caresse, — et tantôt superbe, dans l'emportement d'une véhémence indignation, elle sut faire vibrer les fibres les plus douloureusement sensibles de l'âme de Norbert.

Était-il donc possible qu'au moment même où leurs vœux les plus chers allaient se réaliser, un entêtement inexplicable vint rompre soudain tous les liens d'affection qui les attachaient l'un à l'autre ? Non, cela était inadmissible. Norbert parlerait ! Son obstination à garder le silence était une injure mortelle pour M^{me} Nevers. On avait vu, certes, quelquefois, des mariages depuis longtemps projetés empêchés, au dernier moment, par des révélations imprévues, une lettre anonyme, la découverte d'une tare cachée dans l'une des familles... Mais, ici, ce n'était pas le cas. M. Lestranger ne devait pas être rendu responsable d'un changement subit de fortune dû, sans aucun doute, à une cause absolument indépendante de sa volonté et qui n'avait rien de déshonorant. Qu'il consentit seulement à dire un mot, un seul ! au docteur ou à sa fille. On ne lui en demandait pas davantage ; mais, de bonne foi, on ne pouvait non plus se dispenser de lui

demander cela. N'était-ce pas juste, et Madeleine se contrait-elle trop exigeante en réclamant, en exigeant ce témoignage d'affection de l'homme à qui elle confierait demain le bonheur de sa vie et la garde de son honneur ?

Norbert écoutait, immobile. Dieu seul pouvait savoir à quel point il souffrait et combien saignait son cœur sous les coups répétés des reproches, et plus cruellement blessé encore par les supplications attendries, les paroles caressantes dites d'un ton ému, avec l'accent triste, la finale éteinte des douleurs qui désespèrent.

Norbert sentit que, s'il s'attardait à discuter avec Madeleine, il était perdu. Déjà, sa résolution faiblissait. Il allait crier son secret épouvantable, révéler l'ignominie du père, dont M^{me} Lestranger avait (si héroïquement coupable !) supporté pendant de longues années, sans se trahir une seconde, l'écrasant fardeau !

Brusquement, il se leva, et, sans même prendre dans ses mains la main que M^{me} Nevers lui tendait — tant il redoutait une défaillance de sa volonté à bout d'énergie, — il se précipita vers la porte du salon.

« Tête du monsieur ! »
 Nous garantissons l'authenticité de ce récit, qui montre que « ces messieurs » ont une manière « à nulle autre pareille » de rabrouer les solliciteurs !

LES VICTIMES DU TONKIN

Le village de Surineau (Deux-Sèvres) est cruellement attristé par la mort du soldat d'infanterie de marine Auguste-François Audebrand.

Parti pour le Tonkin le 1^{er} août 1888, Audebrand a été, comme tant d'autres, victime de la fièvre typhoïde ou du choléra.

Lorsque la maladie n'emporte pas nos enfants des campagnes dans ce pays de malheur, ils périssent d'une balle tonkinoise, car on se bat sans cesse là-bas, pendant qu'à Paris MM. les opportunistes et autres pourvoyeurs de cimetières se prélassent dans leur bien-être et affirment naturellement que tout est pour le mieux.

Auguste-François Audebrand laisse une famille inconsolable. Né le 29 décembre 1863, il faisait partie de la classe de 1883, ne reverra plus la maison paternelle, et les siens n'auront pas la consolation de lui rendre les derniers devoirs.

La Revue de l'Ouest apprend qu'un jeune homme habitant à Niort, avenue de La Rochelle, est également décédé au Tonkin, au moment où il allait être libéré du service.

La famille est navrée.

On annonce également la mort au Tonkin de plusieurs jeunes gens habitant les cantons de Saint-Maixent.

Bien des gens font remarquer qu'on ne délire que maintenant les extraits mortuaires, alors que les décès datent déjà de loin.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1889.

NAISSANCES

Le 5. — Aimé-Marcel Bonnifait, rue Beaurepaire.

Le 8. — Maurice-Emmanuel Biémont, rue de la Croix-Verte.

Le 9. — Henri-Louis-Adrien Turpin, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Georges-Louis-Auguste Martineau, rue d'Orléans.

Le 10. — Henri-Marcel Ménard, rue de Fenet.

Le 11. — Marcel-Léon-Jules Martineau, rue Haute-Saint-Pierre; — Fernand Nouri, rue Notre-Dame.

Le 14. — Emmanuel Gabillard, à l'Hospice.

Le 15. — André-Charles Collin, dit de Montesson, rue de Bordeaux; — Charles-Henri Leroux, à l'Hospice.

Le 18. — Georges Delaigue, rue Saint-Nicolas.

— Adieu ! Madeleine ! Adieu et pardon ! Oubliez-moi !

Sur le seuil il s'arrêta, et, se retournant, voulut parler encore. Mais sa gorge était serrée : aucun son n'en sortit. Il fit un geste qui signifiait : « Adieu ! C'est fini ! » et, comme un fou, gagna la porte.

Lorsque, quelques minutes plus tard, le docteur Nevers rentra dans le salon, il trouva sa fille évanouie.

III

Norbert avait accompli héroïquement son devoir vis-à-vis de Madeleine. Mais ce n'était pas tout : il fallait restituer. Quel était ce M. Lebrouffais, la victime de son père ? Guidé par des notes trouvées dans les papiers de M^{me} Lestrangé, il fit des démarches près de certaines personnes qui pouvaient le renseigner à cet égard, et acquit bientôt la certitude que M. Lebrouffais était le mari de la mère d'Alphénaïs, la vieille coquette rencontrée l'été précédent à Saint-Feuillac et près de laquelle il s'était cru obligé de remplir une si délicate et si désagréable mission. La veuve habitait Paris : Sylvain connaissait son adresse. Rien n'était donc plus facile que de la faire rentrer en possession de la fortune qui lui appartenait

Le 20. — Gaston-Eugène Aubourg, à l'Hospice; — Raoul-Jean Imbert, quai de Limoges.

Le 24. — Raymond-Auguste-Louis Barge, rue du Petit-Versailles; — Paul-Émile Mefray, à l'Hospice; — Émile-Jean Rabier, rue de la Maréchalerie.

Le 27. — Marie-Ernestine Calloux, à l'Hospice.

Le 28. — Constant-Auguste Salmon, rue de la Maréchalerie.

Le 29. — Yvonne-Augustine-Louise Benoit, rue du Portail-Louis.

Le 30. — Germaine-Thérèse Desmât, place Saint-Pierre.

MARIAGES

Le 5. — Jean-Marie-Nicolas Mahé, domestique, de Pluneret (Morbihan), a épousé Marie Champion, domestique, de Saumur; — Auguste-Éloi Gratien, tailleur d'habits, a épousé Louise-Marie Lebougre, culottière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Pierre-Marie Le Brun, bijoutier, a épousé Modeste Roquet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Antoine Varambon, cavalier de manège, a épousé Marie Bordas, domestique, tous deux de Saumur; — Jean-Auguste Garreau, cocher, a épousé Victoire-Émilie Grandin, cuisinière, tous deux de Saumur; — Louis Leteuille, cultivateur (veuf), de Souzay, a épousé Françoise Piolet (veuve), chapeletière, de Saumur.

Le 22. — Henry-Auguste Guigon, coiffeur, a épousé Berthe-Marie Derouet, aubergiste, tous deux de Saumur.

Le 26. — Émile-Léon Têtedoye, bijoutier, a épousé Clara Billet, couturière, tous deux de Saumur; — Alfred Pitois (veuf), bontonnier, a épousé Angélique Valines (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Le 29. — Pierre-Joseph Basquin, domestique, a épousé Marie-Juliette-Félicie Blot, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 30. — Charles Leroux, entrepreneur d'omnibus (veuf), a épousé Marguerite-Henriette Lisé, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 4. — Marie-Coralie Jousset, propriétaire, 72 ans, veuve Charles Baillergeau, rue de la Chouetterie.

Le 11. — Véronique Besnard, sans profession, 84 ans, célibataire, rue du Port-Cignon.

Le 12. — Jean Menestreau, meunier, 61 ans, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 15. — Louise Jousset, lingère, 56 ans, veuve Adolphe Taulignan, rue de la Croix-Verte.

Le 16. — Henriette Cousin, sans profession, 80 ans, célibataire, rue de Fenet; — Charles-Henri Leroux, 1 jour, à l'Hospice.

Le 17. — Jean-Didier Robert, boulanger,

légitimement. Après, Norbert chercherait un emploi. Il quêterait, comme tant d'autres jeunes gens sans ressources, une place dans un bureau quelconque, dans une banque, dans un ministère, dans une administration. Oh ! il ne se faisait pas d'illusion sur le sort qui l'attendait. Il savait à quelles aspérités de la vie quotidienne il allait se heurter désormais, lui, habitué jusqu'alors à l'existence large et facile. Il en éprouvait, à vrai dire, quelque appréhension, mais il n'hésiterait point : la pensée ne lui venait même pas qu'il pût balancer un instant.

Ce qui lui coûtait davantage, ce fut de faire part à Dardand de sa rupture avec M^{me} Nevers, sans lui en révéler, d'ailleurs, le vrai motif.

Le peintre s'exclama, demanda des explications. Il ne comprenait pas, devinant un mystère sous les réticences embarrassées de Lestrangé, s'irritant de voir que son ami, qui lui avait témoigné jusque-là tant de confiance, lui cachait quelque chose. Puis, voyant qu'il s'obstinait en vain et que Norbert ne voulait, à aucun prix, livrer son secret, il changea brusquement de conversation...

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

69 ans, rue des Basses-Perrières; — Albert-Émile-Marius Jarousseau, 6 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 19. — Joseph-Mathurin Bris, forgeron, 68 ans, à l'Hôpital.

Le 20. — Paul Guérin, propriétaire, 64 ans, rue d'Alsace; — Félicité-Françoise-Angélique Mancel, sans profession, 79 ans, veuve Ange Trouvé, à l'Hospice.

Le 21. — Auguste Bouliissière, menuisier, 84 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Henri-Marcel Ménard, 13 jours, rue de Fenet; — Jeanne Bonneau, rentière, 77 ans, veuve Étienne Durand, montée du Fort.

Le 25. — Louise Bruneau, sans profession, 80 ans, veuve François Biet, à l'Hospice.

Le 27. — Auguste-Émile Loigerot, 9 ans, rue de la Visitation; — Marie-Françoise André, journalière, 44 ans, épouse François-Marié Péron, à l'Hôpital.

Le 30. — Marie Belanger, sans profession, 72 ans, veuve François Cullerier, à l'Hôpital.

Le 31. — Théodore-Anne Riellant, dentiste, 77 ans, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 novembre 1889.

On continue à liquider quelques positions trop surchargées et les ventes influent sur les cours : 3 0/0, 86.85; 4 1/2 0/0, 104.75.

Le Crédit Foncier cote 1,290. Les obligations foncières et communales se maintiennent toujours à un excellent niveau, ce qui prouve la continuité des achats.

La Banque de Pays et des Pays-Bas ferme à 830. Les actions de la Banque Nationale du Brésil conservent leur prime de 148 fr.

La Société Générale reste à 460. La Banque d'Escompte est solidement tenue à 525. Le Crédit Lyonnais assez animé s'échange à 695. On cote 603.75 sur la Société de Dépôts et Comptes courants.

Les Rentes Portugaises montrent beaucoup de fermeté et principalement le 4 1/2 0/0 qui a, comme on sait, un coupon de 11.25 à regagner.

Le Panama fait 51.75. L'Alpine retenue à 205 par les tendances plus lourdes de la place est à un cours très favorable aux achats.

Le Gaz de Madrid se négocie à 493.75; il convient de remarquer que les titres des entreprises similaires ont atteint des primes très élevées.

Les obligations des Chemins Argentins s'échangent à 424.

L'obligation des Chemins Économiques cote 383.

INFORMATIONS FINANCIÈRES.—La Banque Froidefont, 8, rue Drouot, à Paris, 41^e année, n'accepte ni fonds ni valeurs en dépôt. Elle exécute seulement les ordres de ses clients. Son journal la « Revue du Marché » est envoyé gratuitement sur demande.

FAITS DIVERS

LA VALSE DES ROSES

A propos d'Olivier Métra, qui vient de mourir, voici comment a été composée la Valse des Roses :

« Une fois, trois amis de bohème, parmi lesquels notre compositeur, se rencontrèrent, et, lassés des repas maigres, déjeunèrent ensemble de grand appétit, chacun comptant sur l'autre pour régler l'addition. Celle-ci s'éleva à trente-huit francs; quand les camarades exhumerent leurs ressources, tous les goussets réunis accouchèrent de six francs soixante-quinze. On était inconnu au restaurant; la situation était critique.

« — Attendez, dit Métra. Il y a près d'ici un éditeur qui m'a quelquefois payé cent francs un morceau. Envoyons chercher du papier à musique.

« Sans désespérer, il écrivit une valse et la fit porter chez l'éditeur, avec un mot pressant. O joie ! le chasseur rapporta un billet bleu.

« Or, la valse était la Valse des Roses. »

UNE ERREUR DE PHARMACIEN

On sait que M. Gaumé, pharmacien, rue de Passy, a été condamné, en juillet dernier, par la 9^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, à trois mois de prison pour homicide

par imprudence. Il avait délivré par erreur des pilules d'opium au lieu de pilules de quinine à un malade, M. Dupuis, qui mourut empoisonné.

M. Gaumé a interjeté appel de ce jugement, et l'affaire est venue jeudi devant la Cour, qui a confirmé la décision des premiers juges. Le pharmacien a été condamné, en outre, comme en première instance, à payer à M^{me} veuve Dupuis la somme de 40,000 francs à titre de dommages-intérêts.

CINQUANTAIRE DU DAGUERRÉOTYPE

L'année 1889, qui marque le centenaire de la Révolution française, est la date anniversaire du cinquantenaire de la photographie. C'est, en effet, le 19 août 1839 qu'Arago lisait à l'Académie des sciences un rapport resté célèbre où il divulguait, — avec l'assentiment des inventeurs, qui venaient de recevoir une récompense nationale, — les procédés par lesquels Niepce et Daguerre avaient obtenu les premières photographies.

L'avenir lui appartient ! — Bangor (Morbihan), le 18 juin 1889. — J'ai employé votre BAUME VICTOR contre les maux de dents; son effet est vraiment surprenant : une seule goutte sur du coton placé dans la dent enlève le mal instantanément. Plus de dix personnes de ma connaissance ont été ainsi guéries en un instant. Un voisin souffrait d'une douleur au genou, il pouvait à peine marcher, le Baume Victor l'a aussi complètement guéri. On peut donc pour la somme de 2 fr. soulager bien des maux. Si le Baume Victor était plus connu, toutes les familles voudraient en avoir. Je vous autorise à publier ma lettre.
 (Sig. lég.) BILLEREY, instituteur.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Novembre 1889

3 0/0	86 80
3 0/0 amortissable	90 05
4 1/2	104 67

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;
 Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.;
 Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
 Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.;
 Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;
 Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.;
 Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;
 Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD
 Chimiste breveté, à SAUMUR
 Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Les Cours d'Instruction et d'Éducation de M^{le} COSTE ont toujours le plus grand succès, grâce à un système qui lui est personnel, qui consiste à intéresser l'élève, à le faire progresser et à le tenir à la hauteur de tous les autres enseignements, sans fatigue et sans surmenage.

Prolongement de la rue du Champ-de-Foire, entre 64 et 66 de la rue de Bordeaux, Saumur.

Pourquoi le FONCIER monte-t-il ? Comment un VERSEMENT DE HAUSSE DU CREDIT FONCIER procure en un mois, un revenu de plus de 170 DEUX MILLE FRANCS

Demandez ces Renseignements au Directeur de la Finance Partisienne, 206, rue de Flandre, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LA

BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

SAISON D'HIVER

*Grande Mise en vente — Choix considérable de Vêtements en tous Genres
tous Prix, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants*

VÊTEMENTS SUR MESURE

PRIX FIXE, marqué en chiffres connus

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancier, 23, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE,

Le Dimanche 16 Novembre 1889, à 1 heure de l'après-midi, à Saumur, en l'étude de M^e AUBOYER,

VASTE MAISON

SITUÉE AU BOURG DE DISTRÉ,

Comprenant 12 chambres dont 5 à feu, remise, écuries, cours, jardins, caves en roc à pressoir.

Mise à prix : 4,000 fr.

Clos de terre et vigne blanche et rouge, de 2 hectares 27 ares environ, attenant à la maison.

Mise à prix : 180 fr. les cinq ares 50.

Jouissance à Noël 1889.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. AEGUS, qui habite la maison, et, pour les renseignements, au notaire. (882)

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PARTIE

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A LOUER

JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublées

Situés 4, rue Dupetit-Thouars.

OCCASION

5,000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur

1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SOBET, négociant à la Croix-Verte.

HUILE D'OLIVE

DE 1^{er} CHOIX

Provenant de la maison MARCELLIN CORNU, de Salon (Bouches-du-Rhône, a obtenu 2 MÉDAILLES D'OR en 1867 et à l'Exposition universelle de 1889.

Dépôt, échantillons et prix courants, chez M. RICHARD-ALAIS, négociant en vins, rue Beaurepaire, n^o 39, à Saumur. (864)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

ON DEMANDE une Cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Ancienne Maison LAPLAGNE & LEFEBVRE

PRÊTS

sur Titres et toutes autres Garanties Mobilières et Immobilières.

Achats de Nu-Propriétés, Usufruits et Droits successifs, Opérations sur Successions en liquidation et sur Rentes Viagères, Placements de tous Capitaux.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE de CRÉDIT et de C^o 9, rue de Beaujolais (Palais-Royal), Paris

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulagée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CING MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre).

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62

et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

ON DEMANDE une apprentie

pour les Tapisseries artistiques.

S'adresser rue du Marché-Noir, n^o 10.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin, le 1/2 kil.,	1.30
Planteur, —	1.65	— surfin, —	1.60
C ^o Coloniale, —	2.20	Supérieur vanillé, —	1.90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1.50, 1.70	Double vanille, —	2.10
Express, les 6 déjeuners, 90 et	1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.	

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE et DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.